

EURCAP

Pérennité Entreprise

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



Une solution d'assurance garantissant le développement de la mission de conseil exceptionnel de l'expert-comptable.





Sommaire



Groupama Protection juridique

- Chiffres et activités

L'évolution de l'environnement

- Une nécessaire évolution
- Un contexte de crise
- Procédures en période de crise
- Une entreprise en difficulté
- La difficulté de l'entreprise et ses solutions

Prévention entreprise

- L'environnement juridique
- L'environnement garanti
- Distribution et tarification

Pérennité entreprise

- Architecture
- Articulation
- Principe économique

Conclusion



GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE : Chiffres et activités



Groupama Protection Juridique : Chiffres & activités



- **Date de Création : 1981**
- **CA en 2011 : 180 M€**
 - 54 M€ en gestion directe (30% de pro)
 - 126 M€ à travers les caisses régionales
- **Effectifs : 80** salariés dont **50%** de juristes
- **Nombre d'assurés : 11** millions d'assurés sur les marchés suivants :
 - Particuliers
 - Professionnels et agriculteurs
 - Entreprises et collectivités locales

Groupama Protection Juridique est la filiale de Groupama, spécialisée dans le risque de Protection Juridique

Références clients :



Chiffres 2011

- **Nombre de litiges clôturés : 22 000** dont **70%** gérés à l'amiable
- **Nombre de prestations d'informations juridiques par téléphone : 90 000**



Certification depuis 1998

La politique **QUALITÉ** est la pierre angulaire de notre développement

CONFIDENTIEL





EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT : un contexte de crise



Une nécessaire évolution ...



Du comportement des entreprises et de l'accompagnement des experts-comptables

- **Prévoir** et **anticiper**
- **Détecter** en amont les difficultés
- **Réagir** rapidement en utilisant des **outils adaptés**

« Donner confiance en cette période de crise »

- Mise en œuvre efficace des **mesures de prévention des risques économiques**
 - Juridiques
 - Sociales
 - Financières
 - Etc...
- **Recréer** une **dynamique nouvelle** entre l'expert-comptable et son client

« **La pérennité des cabinets d'expertise comptable
repose sur la pérennité de leurs clients** »



Un contexte de crise : La répétition de la crise de 2009 ?



1

Augmentation du nombre de défaillances (1er trimestre 2008 / 1er trimestre 2009)

■ Défaillances totales		
■ 2008	12 600 entreprises	
■ 2009	15 300 entreprises	+ 21%
■ Par tranches d'effectifs		
■ 0 salarié	(66% des entreprises défaillantes)	stable
■ 1 à 2 salariés		+ 23%
■ + 20 salariés	(dont entreprise de 50 à 99 salariés : + 206%)	+ 86%
■ Par secteur d'activité		
■ Transport		+ 43%
■ Agences immobilières		+ 134%
■ Construction		+ 27%
■ Commerce		+ 19%
■ Industries		+ 28%
■ Hébergement, restauration		+ 17%

Source Altares

Le scénario de 2009 permet d'anticiper 2012

CONFIDENTIEL



Les origines des défaillances

2 Les principales causes de défaillances d'entreprises



Dans 41% des cas de défaillance,
l'expert-comptable est en légitimité pour intervenir auprès de son client



Procédures en période de crise : Une sous utilisation parfois trop tardive



Des procédures de prévention peu utilisées – 2008 et variation 2007

■ Procédures de prévention			
■ Mandat ad' hoc		899	2%
■ Conciliation		1 546	3%
	Sous Total	2 445	5 %
■ Procédures collectives			
■ Mesure de Sauvegarde		981	2% + 37%
■ Redressement Judiciaire		8 547	17% + 17%
■ Liquidation Judiciaire		38 455	76% + 16%
	Sous Total	47 983	95 % + 15%
	TOTAL	50 428	100 %

Source Euler Hermès SFAC
Source Conférence Générale des Juges Consulaires
de France

Moins de 5% de ces procédures sont préventives
Les 2/3 des personnes qui s'adressent au tribunal
demandent directement la liquidation judiciaire



Une entreprise en difficulté : 3 temps



1 Détection des signaux d'alerte et prise de conscience des difficultés

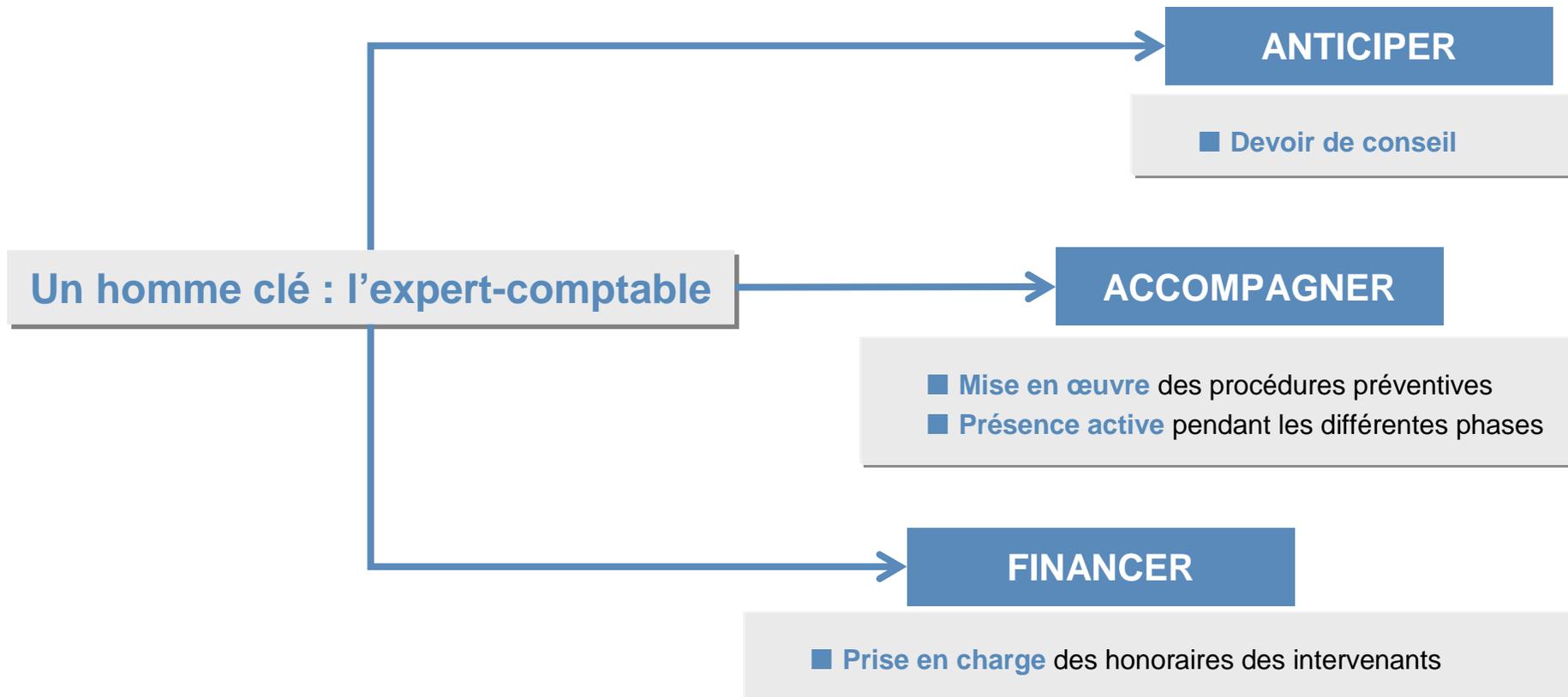
2 Gestion de la sortie de crise

3 Gestion de l'entreprise en temps de crise

A chaque étape : rôle clé de l'expert-comptable
auprès du dirigeant d'entreprise confronté à une situation de crise



La difficulté de l'entreprise et ses solutions : Une course contre le temps



Le contrat d'assurance souscrit par l'expert-comptable permet :

- Au chef d'entreprise de s'assurer le concours d'experts (experts-comptables, avocats...) sans que cela représente une charge supplémentaire pour son entreprise.
- A l'expert-comptable de garantir le règlement de ses honoraires exceptionnels



Protection Juridique



PREVENTION ENTREPRISE : Être acteur au moment critique



L'environnement juridique : Procédures amiables



MANDAT AD HOC ET CONCILIATION

- Le **mandat ad hoc** permet de rechercher, avec l'aide du mandataire, les meilleures solutions de rétablissement de l'entreprise.
- La **conciliation** permet la mise en place d'un accord (moratoire, renégociation d'emprunt, etc..).
- Ces deux procédures sont préventives et **confidentielles** : elles permettent au chef d'entreprise de continuer à la diriger de manière autonome avec l'aide d'un mandataire ad hoc ou d'un conciliateur **désigné par le président du tribunal de commerce** afin de régler ses difficultés ou de négocier ses dettes confidentiellement et à l'amiable.

L'expert-comptable est l'interlocuteur du mandataire désigné et assiste le chef d'entreprise dans la recherche et la mise en œuvre des solutions.



L'environnement juridique : Procédure de sauvegarde



SAUVEGARDE

- La **procédure de sauvegarde** est une procédure préventive, dont l'objet principal est la **prévention** et l'**anticipation** de la **cessation des paiements** d'une entreprise. Elle est ouverte à toute entreprise qui connaît des difficultés, susceptibles de la conduire à cette cessation des paiements.
- Cette procédure a pour vocation de permettre à l'entreprise en difficultés de :
 - bénéficier pendant son déroulement, de la **suspension des poursuites**
 - élaborer avec ses créanciers un projet de **plan de restructuration**, soit par la continuation de son activité, soit par sa continuation assortie d'une cession partielle
- Cette procédure présente les principales particularités suivantes :
 - Les **administrations** et **organismes fiscaux et sociaux** pourront consentir des remises de dettes en principal (outre les remises des intérêts de retard, pénalités, amendes, majorations...) et abandonner tout ou partie de leurs privilèges.
 - Les **personnes physiques**, **cautions personnelles** et **coobligés** de l'entreprise, pourront se prévaloir du plan de sauvegarde, et ainsi bénéficier des réductions de dettes et des délais prévus au plan ; ces personnes n'auront pas à s'acquitter de leurs engagements de garanties, dès lors que l'entreprise respectera ses engagements.

L'expert-comptable est l'interlocuteur du mandataire désigné et assiste le chef d'entreprise dans la recherche et la mise en œuvre des solutions.



L'environnement garanti : Procédures amiables



Entreprises individuelles et professions libérales

1 Mandat Ad hoc et Conciliation

- Désignation du Mandataire :
 - Honoraires de **constitution** de dossier **de tous experts mandatés par l'assuré** (experts-comptables, avocats ...)
 - Frais de **greffe**
- Mission du Mandataire : Mandat ad hoc, conciliation
 - Honoraires du **Mandataire**
 - Honoraires **d'assistance de tous experts mandatés par l'assuré** (experts-comptables, avocats ...)
- Homologation d'un accord : conciliation
 - Honoraires **d'avocat**
 - **Tierce opposition**

PLAFOND A

PLAFOND B

1 000 € HT

2 000 € HT

Frais réels

2 000 € HT

3 000 € HT

700 € HT

1 400 € HT

Tableau de garantie

L'assurance garantit :

Le financement des honoraires d'accompagnement de tous experts dans une mission en lien direct avec les garanties susvisées



L'environnement garanti : Procédures de sauvegarde



Entreprises individuelles et professions libérales

2 Procédure de sauvegarde

	PLAFOND A	PLAFOND B
■ Demande d'un plan de sauvegarde		
■ Honoraires de constitution de dossier de tous experts mandatés par l'assuré (experts-comptables, avocats ...)	1 500 € HT	3 000 € HT
■ Frais de greffe	Frais réels	
■ Rejet de la demande : appel	Tableau de garantie	
■ Frais et honoraires d'avocat		
■ Pendant la période d'observation		
■ Honoraires d'assistance de de tous experts mandatés par l'assuré (experts-comptables, avocats ...)	2 500 € HT	5 000 € HT

Plafond général de garantie

	PLAFOND A	PLAFOND B
■ Pour l'ensemble des sinistres survenus au cours d'une même année d'assurance et pour une même entreprise	6 000 € HT	12 000 € HT

L'assurance garantit :

Le financement des honoraires d'accompagnement de tous experts dans une mission en lien direct avec les garanties susvisées

CONFIDENTIEL



Prévention Entreprise : Distribution & Tarification



Distribution en INCLUSION : au moins 50% du portefeuille client

- Tarification TTC (taxe assurance 9%)
 - Prime **annuelle** par assuré
 - Prime **mensuelle** par assuré
- Délai de carence
 - A compter de la prise d'effet de la garantie

PLAFOND A

23,40 €

1,95 €

PLAFOND B

46,80 €

3,90 €

6 mois

Distribution en INDIVIDUEL

- Tarification TTC (taxe assurance 9%)
 - Prime **annuelle** par assuré
 - Prime **mensuelle** par assuré
- Délai de carence
 - A compter de la prise d'effet de la garantie

PLAFOND A

117,60 €

9,80 €

PLAFOND B

235,20 €

19,60 €

12 mois

La prise en charge des honoraires des intervenants (experts-comptables, avocats, ...) est subordonné à l'accord préalable de l'assureur qui ne pourra refuser son consentement sans motif valable



PERENNITE ENTREPRISE : Une gamme exclusive expert-comptable



Pérennité Entreprise : 4 garanties complémentaires

A

INFORMATION JURIDIQUE PRO tous domaines

- Garantie **incluse** dans toutes les formules
- Mise en avant du rôle de **conseiller juridique privilégié** de l'expert-comptable
 - La garantie **engage les clients de l'expert-comptable à le contacter** pour toutes questions juridiques ayant trait au fonctionnement de l'entreprise.
 - Notre service n'intervient **qu'en soutien et/ou en deuxième ligne** après demande des collaborateurs des experts-comptables.

B

Garantie FISCALE SOCIALE - ESSENTIELLE

- En cas de **contrôle Fiscal sur place ou sur pièce**
 - **Honoraires d'assistance au contrôle** et devant une **commission précontentieuse de l'expert-comptable**
 - **Frais et honoraires d'avocat et de justice** en cas de **contentieux judiciaire**
- En cas de **contrôle URSSAF sur place ou sur pièce**
 - **Honoraires d'assistance au contrôle** et devant une **commission précontentieuse de l'expert-comptable**
 - **Frais et honoraires d'avocat et de justice** en cas de **contentieux judiciaire**
- En cas de **contrôle Social sur place ou sur pièce**
 - **Honoraires d'assistance au contrôle** et devant une **commission précontentieuse de l'expert-comptable**
 - **Frais et honoraires d'avocat et de justice** en cas de **contentieux judiciaire**

Plafonds de garantie en fonction du choix de l'expert-comptable



Pérennité Entreprise : 4 garanties complémentaires



C

Garantie FISCALE SOCIALE – COMPLETE

- Fiscale Sociale **ESSENTIELLE** + les **2 garanties** suivantes :
- **Défense Pénale & Disciplinaire**
 - Assistance du chef d'entreprise et des mandataires sociaux devant les **tribunaux pénaux, commissions administratives ou ordinales**
 - **Exemple** : Le chef d'entreprise est poursuivi pour diffamation, non respect des règles d'hygiène et sécurité, suite à un accident grave d'un collaborateur ...
- **Assistance au Recouvrement Amiable des Créances**
 - Assistance **amiable** au recouvrement de créances **certaines** et **exigibles** par les **juristes de Groupama Protection Juridique**
 - **Aucun frais externe** n'est pris en charge au titre de la garantie

D

Garantie PREVENTION ENTREPRISE

- Mandataire Ad hoc
- Conciliation
- Sauvegarde

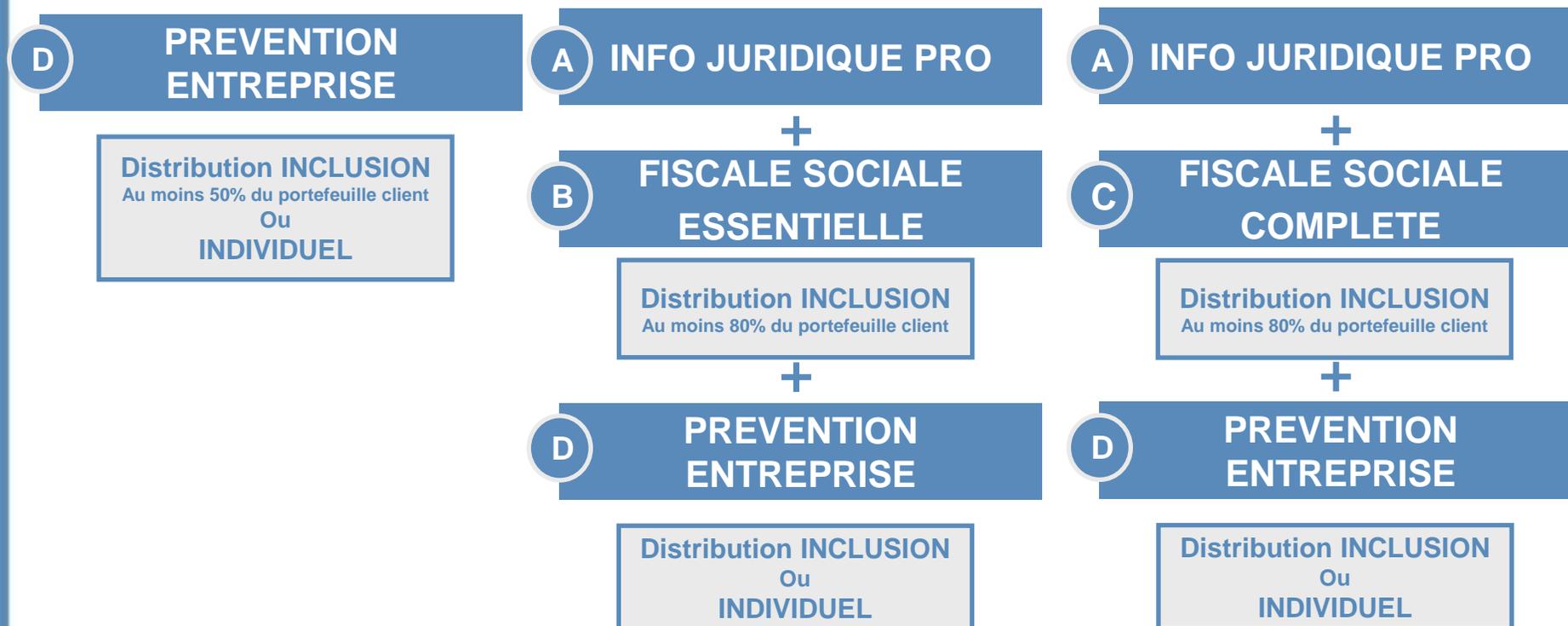
Une solution d'assurance garantissant
le développement de conseil exceptionnel

CONFIDENTIEL



Pérennité Entreprise : Articulation

Une gamme de services sélectionnés par l'expert-comptable pour ses clients



Une architecture choisie au moment de la souscription du contrat
Adaptée en fonction des besoins de l'expert-comptable



Pérennité Entreprise : Principe économique

La valorisation de la lettre de mission
à travers la sécurisation de l'entreprise



Double intérêt pour l'expert-comptable :

- Marge supplémentaire via l'intégration de nouveaux services
- Garantie des honoraires, dans le cadre de prestations exceptionnelles

Double intérêt pour le chef d'entreprise :

- Accompagnement permanent de son expert-comptable dans des situations exceptionnelles
- Une sérénité financière face aux situations exceptionnelles



Conclusion



- Une offre d'assurance :
 - Qui complète la lettre de mission d'expertise comptable permettant le développement du conseil exceptionnel
 - Qui garantit l'intervention des experts-comptables auprès de leurs clients dès la réception par eux d'une simple demande de renseignement reçu par courrier.
- Une valorisation majeure du métier d'expert-comptable
- Une véritable offre d'assistance, d'accompagnement et de réactivité dans tous les types de situation exceptionnelle de vos clients
- Une indemnisation au temps passé
- Un modèle économique permettant un apport de marge opérationnelle



Nous sommes **à votre disposition** pour **répondre** à toutes vos **questions** et vous **aider** à préparer la mise en place de l'offre de protection juridique.
PERENNITE ENTREPRISE

	<p>Rose-Marie PARDO Directeur Général rose-marie.pardo@groupama-pj.fr Tél. : 01 56 88 64 12</p>	<p>GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE 45, rue de la Bienfaisance 75008 Paris Découvrez notre site : www.groupama-pj.fr</p>
	<p>Édouard CHAPEAUD Responsable Grands Comptes edouard.chapeaud@groupama-pj.fr Tél. : 01 56 88 70 76 - Mobile : 06 32 41 37 35</p>	<p>GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE 45, rue de la Bienfaisance 75008 Paris Découvrez notre site : www.groupama-pj.fr</p>
	<p>Patricia DEPUYDT Chargée d'Animation Réseau patricia.depuydt@eurcap.fr Tél. : 03 20 74 03 33 - Mobile : 06 07 02 02 84</p>	<p>EURCAP 87 rue du Molinel - BP 56026 59706 Marcq En Baroeul Cedex Découvrez notre site : www.euracp.fr</p>